

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B ORGANISATION DES CHANTIERS 1			
Ancien Code	TECO2B33CON	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MICO2330		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Olivier FUSILLIER (fusilliero@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) est consacrée à l'organisation des chantiers durant la formation de bachelier en construction.

L'objectif de cette l'Unité d'Enseignement (EU) consiste à permettre à l'étudiant(e) de définir les bases élémentaires d'une installation de chantier, de choisir judicieusement le matériel en fonction de la tâche à accomplir, d'analyser les concepts de sécurité sur chantier et d'aborder succinctement le thème de la qualité dans le domaine de la construction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Élaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.2 Participer à la démarche qualité
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 5 **Utiliser les notions techniques spécifiques à la construction et aux activités y afférentes**

5.1 Élaborer des croquis, des schémas, des plans, des prototypes ou données de fabrication à partir de concepts préliminaires, d'esquisses, de calculs d'ingénierie, de devis et autres données

5.6 Choisir les matériaux en fonction de leurs caractéristiques, des règles et techniques de mise en œuvre

Compétence 6 **Organiser le travail**

6.2 Respecter la réglementation inhérente au domaine de la construction, des marchés publics ou de l'immobilier

6.4 Assurer la gestion de la maintenance et de la sécurité

Compétence 10 **Ouvrer au développement durable**

10.4 Participer à l'amélioration du bien-être et de la santé

10.5 Minimiser les besoins énergétiques

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'Enseignement (UE), l'étudiant(e) devra être capable entre autres :

- D'utiliser le vocabulaire du secteur de la construction,
- De dimensionner objectivement un engin de levage,
- De dimensionner objectivement l'alimentation électrique d'un chantier et/ou d'un groupe électrogène,
- De définir objectivement le choix du matériel en fonction de la tâche à accomplir,
- De réaliser un plan d'installation de chantier,
- De présenter l'examen VCA
- Etc...

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO2B33CONA Gestion et organisation des chantiers

24 h / 2 C

Contenu

- Dimensionnement d'un engin de levage,
- Dimensionnement d'une alimentation électrique d'un chantier et/ou d'un groupe électrogène,
- Définir objectivement le choix du matériel en fonction de la tâche à accomplir,
- Installation de chantier
- Formation VCA
- Etc...

Démarches d'apprentissage

L'étudiant(e) s'initie aux enjeux de l'application des notions de base de l'organisation de chantier liées à la fonction de conducteur de chantier.

L'enseignement est consacré à développer l'intégration des divers actes prescriptifs par le conducteur de chantier en exploitant la documentation de références administratives, techniques et scientifiques et normatives ainsi que les outils de communication professionnels.

Le dispositif d'apprentissage se compose de :

Cours magistraux sur base de notes de cours illustrées

De conférences de spécialistes le cas échéant.

De débats interactifs réguliers, sur un sujet au choix : La coordination des travaux, le suivi et le contrôle de la qualité, etc...

Développement de l'esprit critique.

Pour la partie VCA, formation en ligne.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le cours étant notamment basé sur l'interaction entre les étudiants et l'enseignant, la présence au cours est essentielle, voire indispensable.

Séance de questions et réponses à chaque cours sur base de la matière vue au cours

Sources et références

Le Petit DICOBAT : Dictionnaire général du bâtiment, Jean de VIGAN, Edition ARCATURE, Paris

Les différentes Spécifications Techniques (STS) publiées par le SPF Economie

Les différentes Notes d'Informations Techniques (NIT) publiées par le Centre Scientifique et technique de la Construction (Buildwise).

Les Agréments Technique (ATG) publiés par l'Union Belge pour l'Agrément technique.

Le code du bien-être au travail édité par le Ministère de l'emploi.

Les Cahier des Charges Type édités par la Société Wallonne du Logement (SWL)

Guide pour la gestion de chantier édité entre autres par la Confédération Construction.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours « déposé » sur la plate-forme « ConnectED ».

Divers documents d'aide et d'information « déposés » sur la plate-forme « ConnectED ».

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation pour clôturer le Q2 (session de juin) se fera sur base de la réalisation d'un projet réalisé en classe (20%), sur base de la formation et de l'examen VCA (30%) et sur base d'un examen écrit portant sur la théorie et sur les exercices similaires à ceux développés au cours (50%). Toutes absences non justifiées et/ou jugées abusives par l'enseignant durant l'année pourront entraîner une cote nulle (0/20) pour le projet (que ce soit sur l'ensemble du projet ou sur une des parties). Dans l'éventualité où la partie projet et/ou l'examen VCA ne pourraient être programmés ou en cas d'absence de l'étudiant pour motif légitime, les parties non réalisées seront neutralisées et l'évaluation sera réalisée sur base d'un examen écrit (théorie et exercice).

Remarque importante :

Les principes d'évaluation ci-dessus visent à permettre aux étudiant·es de mesurer rapidement leur niveau d'acquisition des compétences attendues.

L'évaluation pour le Q3 (seconde session) sera un examen écrit portant sur la théorie et sur les exercices similaires à ceux développés au cours et comptant pour 70%. Les 30% de la partie VCA n'étant pas récupérables, la note sera reportée en troisième session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Prj	50	Evc	30
Période d'évaluation			Exe	50	Exe	70

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le coordinateur de la section qui sera validé par la direction de la HELHa ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Dans l'éventualité où la partie projet et/ou l'examen VCA ne pourraient être programmés ou en cas d'absence de l'étudiant pour motif légitime, les parties non réalisées seront neutralisées et l'évaluation sera réalisée sur base d'un examen écrit (théorie et exercice).

Les 30% de la partie VCA n'étant pas récupérables, la note sera reportée en troisième session.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).